

Travaux routiers

Travaux routiers - Reculer en toute sécurité

Sur cette page

[Pourquoi la conduite en marche arrière représente-t-elle un risque?](#)

[Avant de faire marche arrière, que doit faire le conducteur?](#)

[Quelle est la manière la plus sûre de conduire un véhicule en marche arrière?](#)

[Quelles stratégies permettent de rendre la conduite en marche arrière plus sûre?](#)

Pourquoi la conduite en marche arrière représente-t-elle un risque?

Le champ de vision du conducteur est très réduit lorsqu'il conduit à reculons. Les angles morts sont des zones autour de votre véhicule qu'il est impossible de voir directement ou en utilisant les rétroviseurs. Les angles morts varient d'un véhicule à l'autre, mais se situent généralement :

- à l'arrière – directement derrière le véhicule.
- sur les côtés – les côtés du véhicule que les miroirs ne permettent pas de voir.
- à l'avant - directement devant le véhicule, une zone que ne voit pas le conducteur à cause du capot et des garde-boue.

Le champ de vision peut également être bloqué ou obstrué par une partie du véhicule (p. ex., un pilier structurel, le capot ou l'arrière/le coffre, ou la hauteur totale du véhicule), le chargement (p. ex., de la gravelle, de la poussière, des boîtes ou une cargaison), par des miroirs mal placés ou brisés, ou par une réduction de la visibilité due aux conditions du temps (p. ex., le brouillard, la pluie ou la noirceur).

Quelle est la manière la plus sûre de conduire un véhicule en marche arrière?

Le champ de vision d'un conducteur est très limité lorsqu'il conduit en marche arrière. La pratique la plus sûre est d'éviter d'avoir à reculer. Il faut essayer :

- de concevoir le plan du site ou le mouvement du travail/de la circulation afin qu'il soit possible de toujours se déplacer vers l'avant.
- de se stationner d'une façon qui vous permette de faire marche avant au moment de partir.
- de minimiser les déplacements à pied en désignant des zones piétonnières à l'écart des voies de circulation des automobiles, ou de séparer les zones de travaux avec des câbles ou des barricades.

Avant de faire marche arrière, que doit faire le conducteur?

Chaque fois que vous devez déplacer votre véhicule garé, vous devez faire une vérification circulaire. Vérifiez les dangers possibles :

- sous le véhicule.
- autour du véhicule (surtout derrière celui-ci).
- au-dessus du véhicule.

Vérifiez :

- s'il y a des poteaux,
- s'il y a des mâts,
- s'il y a des immeubles,
- s'il y a des objets au-dessus de vous,
- s'il y a des fils électriques,
- quel parcours empruntera le véhicule,
- s'il y a d'autres véhicules,
- s'il y a des personnes dans les environs,
- les parcours des piétons.

Combinez la vérification circulaire à l'inspection de l'état du véhicule. Signalez les problèmes ou les dommages existants au superviseur ou à l'employeur.

Quelles stratégies permettent de rendre la conduite en marche arrière plus sûre?

Un plan de contrôle de la circulation

- Lorsque l'employeur a le contrôle du site des travaux, créez un plan contrôle de la circulation qui coordonne les mouvements des véhicules et des travailleurs et minimise leur proximité ou leurs contacts.
- Créez et mettez en vigueur une procédure qui assure une conduite sécuritaire des travaux, et mettez en place des pratiques exemplaires à adopter pour les travaux à effectuer près des véhicules ou d'autres pièces d'équipement.
- Utilisez des barils, des barricades, des cônes ou des dispositifs réfléchissants pour éloigner les véhicules des travailleurs.
- Installez des signaux indiquant aux travailleurs les endroits sûrs pour marcher.

Signaleurs/éclaireurs

- Affectez des travailleurs (signaleurs) pour diriger le mouvement des véhicules et de l'équipement motorisé.
- Formez les signaleurs et apprenez-leur les habiletés dont ils ont besoin pour assumer cette tâche.
- Avant que les travaux commencent, les conducteurs et les signaleurs doivent connaître les signaux manuels et leur signification.
- Un signaleur doit :
 - s'assurer d'avoir un contact visuel avec le conducteur lorsqu'un véhicule est en mouvement,
 - garder bien en vue la voie sur laquelle le véhicule se déplace et surveiller le véhicule et sa charge pendant ce trajet,
 - avoir conscience de toute autre personne ou de tout véhicule qui pénètre dans le secteur et être en mesure de les prévenir des dangers possibles,
 - ne pas avoir d'autre tâche à accomplir pendant qu'il agit comme signaleur,
 - porter un vêtement de sécurité [à haute visibilité](#), et porter un équipement approprié s'il travaille dans des conditions de faible éclairage,
 - ne pas se laisser distraire dans l'exercice de ces tâches (p. ex., ne pas utiliser d'appareil mobile ou des écouteurs personnels).

Formation

- Les conducteurs/opérateurs et signaleurs doivent être formés pour :
 - reconnaître les dangers,
 - connaître les lieux des angles morts,
 - connaître la signification des signaux manuels,
 - connaître le comportement du véhicule et ses mouvements en marche arrière,
 - arrêter les mouvements lorsqu'ils ont un doute sur la sécurité d'une personne ou d'un objet,
 - toujours reculer lentement.
- Les conducteurs doivent s'arrêter immédiatement s'ils perdent le contact visuel avec le signaleur.
- Tous les autres travailleurs doivent être au courant des dangers associés au mouvement des véhicules, surtout lorsque les véhicules font marche arrière, et savoir comment se protéger en :
 - portant des vêtements à haute visibilité,
 - gardant toujours un contact visuel avec le conducteur en s'approchant d'un véhicule,
 - montrant ou signalant leurs intentions au conducteur ou au signaleur,
 - étant sur leurs gardes pour réagir à une alarme ou au signal d'un véhicule faisant marche arrière,
 - ne travaillant pas dans l'angle mort d'un véhicule,
 - évitant de se tenir ou de marcher dans les endroits où des véhicules se déplacent.

Autre équipement

- Les caméras peuvent fournir des renseignements additionnels aux conducteurs. Cependant, la portée visuelle d'une caméra a des limites, et le conducteur doit faire une inspection visuelle de tous les endroits qu'il parcourt, utiliser ses miroirs et être en contact visuel constant avec le signaleur lorsqu'il est présent.
- Les alarmes de marche arrière peuvent signaler que le véhicule recule. L'alarme doit être audible, et être entendue par-dessus tous les autres bruits du secteur.
- Les systèmes de détection de la proximité se servent du radar et de la technologie de l'ultrason pour renvoyer un signal percutant un objet. Le système alerte le conducteur en émettant un avertissement visuel ou sonore pour lui indiquer qu'un objet est dans sa trajectoire. Certains systèmes de proximité peuvent inclure des « plaques » portées par les travailleurs eux-mêmes, et qui envoient des signaux d'alarme au conducteur.

Date de la première publication de la fiche d'information : 2016-12-21

Fiche d'information confirmée à jour : 2023-05-18

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2016-12-21

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.